

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

**EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 18 septembre à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 12 septembre, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Paul BESOMBES, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Amélie NAUDOT, Pascale SEGAUD CASTEX, François NOURRY, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Thierry TOLOS (P. Mme POLEYN), Béatrice PINON (P. M. BAIL), Raphaël CHAUVOIS (P. Mme NAUDOT), Sophie BÖRNER (P. M. NOURRY), Yves MESLÉ (Mme SEGAUD CASTEX), Emmanuel TISON (P. M. GSELL) ;

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

Domaine et patrimoine :

GESTION DU DOMAINE PUBLIC ET AFFAIRES FONCIERES – DESAFFECTATION, DECLASSEMENT DE L'ESPACE JULES VICQUELIN

DEL20230918_08	Présents : 23	Pouvoirs : 6	Abstentions : 3	Suffrages exprimés :26	Pour : 26	Contre :
----------------	---------------	--------------	-----------------	------------------------	-----------	----------

Rapporteur : Mme Müller de Schongor

Le bâtiment Vicquelin située 94 avenue Maréchal-Foch, dont la construction date de 1975, a accueilli l'espace seniors Jules Vicquelin dédié aux activités des seniors jusqu'à début 2023.

En 2021, la fermeture du bâtiment CHARCOT du groupe scolaire Isabelle Autissier a provoqué une réorganisation rapide dans le périmètre proche. Ainsi, depuis le 14/02/2023, les activités seniors ont été délocalisées au Pavillon, 11 rue des Arts. En lieu et place, le bâtiment Vicquelin a accueilli provisoirement la cantine scolaire pendant 2 années scolaires pour répondre aux besoins des services publics.

Pour la rentrée scolaire 2023-2024, la cantine est déplacée dans la Grange aux Dîmes, située place Albert Lemarignier, jusqu'à l'ouverture du nouveau restaurant scolaire. Ainsi, au 1^{er} septembre 2023, le bien n'accueille plus aucune activité.

Désormais désaffecté, ce bâtiment peut faire l'objet d'un déclassement.

Dans ces conditions, lu et entendu l'exposé, et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 3 abstentions¹,

- **CONSTATE** la désaffectation du bien situé sur la parcelle AZ n°0320 avenue Maréchal-Foch et, en conséquence, de décider de son déclassement du domaine public communal pour le reclasser dans le domaine privé de la commune au 1^{er} octobre 2023.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces à intervenir en exécution de cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE



Romain BAIL

Affichée le
Certifiée exécutoire le

¹ Mme Segaud Castex (y compris avec son pouvoir) et M. Besombes s'abstiennent.